

Michelle PACANDRE
Conseillère Municipale
12 quai Tolochen Noépartice
69700 GIVORS.

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : A propos du courrier qui vous a été adressé par M. Passi, maire de Givors

Monsieur le Président de la République,

Vous avez été destinataire d'un courrier du maire communiste de la commune de Givors (Rhône) daté du 14/12/2011, que nous joignons en copie à notre courrier.

En tant que conseillers municipaux d'opposition, nous avons été particulièrement choqués du contenu de ce courrier et cela sur plusieurs points.

S'il reste vrai que la dette de la commune a été réduite, c'est au prix d'une fiscalité excessivement lourde qui pèse sur une population économiquement fragile puisque notre commune fait partie des communes les plus pauvres du département du Rhône.

La fiscalité y est particulièrement lourde pour des ménages ayant des revenus faibles ou moyens.

D'autres affirmations faites dans le courrier du maire de Givors sont fausses.

En effet les dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées contrairement à l'affirmation faite par le maire de Givors.

En effet, fin 2006, les charges de fonctionnement de notre commune s'élevaient à 20,71 M€, en 2010, les charges de fonctionnement, s'élèvent à 26,2 M€, ce qui représente une augmentation de 26,5%, alors que sur la même période (Décembre 2006 / Décembre 2010), l'inflation est de moins de 7%

Cette envolée des charges de fonctionnement, est d'autant plus inquiétante que notre commune a intégré l'intercommunalité du Grand-Lyon en Janvier 2007. La mutualisation des moyens, le transfert de certaines compétences au « Grand Lyon » auraient normalement dû, dans le pire des cas, stabiliser les charges de fonctionnement.

Hélas, contrairement aux affirmations du maire de Givors, nous ne pouvons que constater une dégradation dans ce domaine.

Monsieur le Président de la République, nous souhaitons aussi vous faire part de la position des entrepreneurs de la Confédération Nationale des Entrepreneurs de la Région Rhône Alpes, qui dans une lettre ouverte à monsieur le préfet du Rhône, que nous joignons à notre courrier, il y a maintenant presque un an, dénonçaient, à juste titre des fonctionnements pour le moins étonnant pour des aménagements réalisés sur le territoire communal au travers de la société d'économie mixte Givors Développement..

Ainsi, vous pourrez constater que l'ensemble des acteurs économiques de notre département ne partagent pas les positions du maire de Givors.

...../.....

Plus récemment, pour des actions que nous avons menées devant le tribunal administratif de Lyon, pas moins de quatre délibérations ont été annulées pour manque d'informations des élus.

Trois de ces délibérations concernaient des projets en relation avec la société d'économie mixte Givors Développement.

Les conclusions du tribunal administratif de Lyon présentées lors de l'audience du 24/11/2011, ont mis en évidence le véritable dysfonctionnement concernant la nature des marchés établis entre la commune et la société d'économie mixte Givors Développement.

Les cessions du patrimoine communal dont fait état monsieur le maire sont généralement faites en dessous des estimations des services des domaines, et plus particulièrement quand il s'agit de réaliser des cessions à la société d'économie mixte Givors développement (Cas de l'immeuble le patio ou de la propriété la Pavière, etc....). Bien souvent les biens communaux sont cédés à moindre prix

Le maire de Givors, prétendant que les procédures des marchés publics, sont à son goût, trop contraignantes, souhaiterait plus de souplesse, alors que c'est sans aucun doute plus de contrôle dont nous avons besoin dans le domaine des dépenses publiques.

Par ailleurs nous trouvons particulièrement cavalier de la part du maire de Givors de venir vers vous monsieur le Président de la République pour quémander votre secours parce que les procédures administratives qui régissent les marchés publics, ne lui permettent pas de pouvoir aussi rapidement qu'il le voudrait dépenser le fruit de la lourde fiscalité à laquelle nous sommes soumis.

Cette demande à votre attention est d'autant plus surprenante que le maire de Givors, ne cesse de dénigrer vos gouvernements et de galvauder les réformes entreprises, comme ce fut le cas pour la réforme de la carte judiciaire,

Les règles des marchés publics ont déjà été très largement assouplies en 2009, pour permettre aux collectivités de réagir plus rapidement pour leurs investissements du fait de la crise, les plans de relance ont été conséquents et notre commune n'a pas été oubliée, et nous profitons de ce courrier pour vous en remercier.

Au regard du contenu du courrier de monsieur le maire de Givors, il nous semblait indispensable d'apporter à votre connaissance un certain nombre d'éléments afin de rétablir la réalité des choses.

Par ce courrier, monsieur le Président de la République, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'il ne nous semble pas opportun du tout, surtout dans le contexte actuel, d'apporter quelque souplesse supplémentaire que ce soit concernant les procédures d'appel d'offres pour les marchés publics, au risque de voir apparaître certaines dérives.

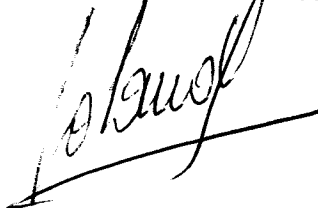
Il s'agit de l'argent de chacun d'entre nous, contribuables, il est d'une importance majeure que les dépenses engagées par les collectivités soient et puissent être sérieusement contrôlées.

Nous savons pouvoir compter sur l'attention que vous porterez à notre courrier

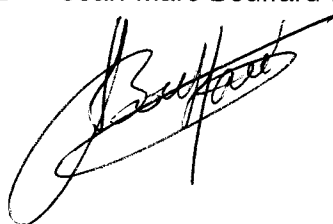
Nous vous prions d'accepter, monsieur le Président de la République, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les conseillers municipaux, d'opposition de la commune de Givors.

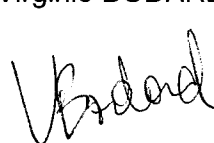
Michelle PALANDRE



Jean-Marc Bouffard-Roupé



Virginie BODARD



PJ : Courrier du maire de Givors du 14/12/2011

Lettre ouverte de la CNE au Préfet du Rhône (16/02/2011)